



Exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables ont pour objectif de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « activités gymniques, de la forme et de la force » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Elles sont spécifiques à chaque mention et sont définies ainsi :

Mention « Activités gymniques acrobatiques »

1. EC de réaliser des éléments en gymnastique au sol, mini trampoline, trampoline et gymnastique acrobatique dans le respect de la technique,
2. EC de réaliser des séries simples.

Dispenses et équivalences :

Les titulaires d'un des diplômes fédéraux suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention activités gymniques acrobatiques :

- Animateur fédéral des activités gymniques acrobatiques délivré par la Fédération Française de Gymnastique (FFG),
- Animateur fédéral premier niveau mention activités gymniques, acrobatiques délivré par la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF),
- Formation initiale d'animateur mention gymnastique délivré par l'union Française des Oeuvres Laïques et d'Education Physique (UFOLEP).

Mention « Activités gymniques d'expression »

1. EC de réaliser une chorégraphie en musique avec engin(s).

Dispenses et équivalences :

Les titulaires d'un des diplômes fédéraux suivants obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation :

- Animateur des activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Française de Gymnastique (FFG),
- Animateur fédéral premier niveau mention activités gymniques d'expression délivré par la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF),
- Formation initiale d'animateur mention gymnastique délivrée par l'Union Française des Oeuvres Laïques et d'Education Physique (UFOLEP).

Mention « Forme en cours collectifs »

1. EC de reproduire des éléments techniques simples,
2. EC d'ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données,
3. EC de mémoriser un enchaînement simple.

Dispenses et équivalences :

Les titulaires du diplôme fédéral suivant obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention activités de la forme en cours collectifs :

- Animateur des activités gymniques cardio-vasculaires délivré par la Fédération Française de Gymnastique (FFG).



Modalités de réalisation et d'évaluation des exigences préalables à l'entrée en formation fixées pour chaque mention

L'évaluation des exigences préalables à l'entrée en formation, définies en annexe III de l'arrêté du 10 août 2005 (BO n° 15 du 15 septembre 2005) cité en référence, est organisée par dans des conditions précisées ci-dessous.

Il convient de rappeler qu'il n'y a pas de principe de compensation entre les différentes évaluations : un candidat n'ayant pas validé l'une de ces évaluations ne peut pas obtenir l'attestation de réussite aux exigences préalables.

L'attestation justifiant de la satisfaction des exigences préalables est délivrée par le directeur régional, conformément aux dispositions de l'instruction du 11 octobre 2002 citée en référence

Pour la mention «activités gymniques acrobatiques»

- 1- EC de réaliser des éléments en **gymnastique au sol, mini trampoline, trampoline et gymnastique acrobatique** dans le respect de la technique
- 2- EC de réaliser des séries simples

Modalités:

Le candidat doit obtenir un minimum de **30 points** (cf. tableau) en validant des éléments dans 2 pratiques au minimum parmi les 4 suivantes:

- une série au sol en avant ou en arrière;
- un passage au mini trampoline;
- un passage au trampoline;
- une pyramide statique et une pyramide dynamique en Gymnastique Acrobatique en qualité soit de voltigeur, soit de porteur.

Il peut réaliser autant d'éléments ou de séries différentes qu'il le souhaite parmi ceux présentés dans la grille ci-après. Trois passages maximum sont autorisés par élément ou série. La valeur de chaque élément ou série est accordée si l'exécution est validée (voir grille).



Pour la mention «Activités gymniques d'expression»

1- EC de réaliser une chorégraphie en musique avec engin(s)

Modalités:

L'enchaînement est de 1'30" à 2'30"
Variété dans l'utilisation de l'espace
Variété dans l'utilisation des dynamismes
Variété dans l'utilisation des énergies
Variété des éléments présentés
Expression d'émotions, de sentiments
Placements corporels
Maîtrise des appuis
Amplitude des mouvements
Lisibilité des mouvements
Relation musique / mouvement

Pour la mention «Forme en cours collectif»

1- EC de reproduire des éléments techniques simples
2- EC d'ajuster sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données
3- EC de mémoriser un enchaînement simple

Niveau de cours : débutant à moyen.

Modalités :

Suivi de cours collectif en musique comportant

- 5' d'échauffement
- 20' de cours de STEP
- 20' de cours de type LIA
- 5' de retour au calme

Les 2 enchaînements sont composés de pas de base. L'évolution conduit dans un premier temps vers des changements de direction, puis vers une coordination simple bras/jambes.

Observables :

- Exactitude de la reproduction avec modèle en début de cours
 - . Maîtrise des éléments techniques (reproduction conforme de l'exercice démontré)
 - . Placement corporel (placement conforme aux indications verbales ou gestuelles de l'animateur, recherche d'amélioration de sa réponse en fonction des indications de l'animateur)
 - . Relation musique/mouvement (relation mouvement/pulsation et recherche d'amélioration de sa réponse, le candidat se recale).
- Reproduction finale sans modèle (ni démonstration, ni consignes verbales ou gestuelles)

(Des erreurs en début d'exercice sont acceptables s'il y a recherche de modification de sa réponse et réussite partielle)



Modalités de réalisation et d'évaluation pour l'entrée en formation définies par le C&FF

Descriptif du test	Capacités attendues	Critères d'évaluation
Epreuve écrite à partir d'une observation vidéo (10mn) 15 questions d'observation 1 question de synthèse 1 question d'analyse Temps de réponse : 45mn	EC de prendre des notes EC de résumer EC d'argumenter sur une problématique	Au moins 12 réponses correctes Résumé en une phrase la séquence visionnée Orthographe, syntaxe, capacité à énoncer trois ou quatre arguments
Entretien à partir d'un document présentant le profil, la motivation et le projet professionnel du candidat Durée : 20mn maximum	EC de présenter oralement son parcours EC de démontrer son implication et sa motivation pour son projet	Existence d'un réel projet professionnel Connaît le cursus de formation et ses caractéristiques (cf. grille d'entretien)
Pour la mention Activités Gymniques Acrobatiques et Activités Gymniques d'Expression		
Décrire un exercice en utilisant la terminologie adaptée et les actions motrices et musculaires Durée : 20mn	EC d'utiliser une terminologie spécifique aux AG EC de définir des actions et les groupes musculaires concernés	Précision du vocabulaire Chronologie dans l'enchaînement des actions Cite les principaux groupes musculaires concernés
Pour la mention Forme en cours collectifs		
Démonstration d'une chorégraphie personnalisée comprenant des exercices de force et de souplesse (support musical obligatoire) Durée : 2mn	EC de mettre en valeur ses qualités physiques - endurance - puissance - souplesse - coordination	Variété des exercices Rythme Amplitude des gestes